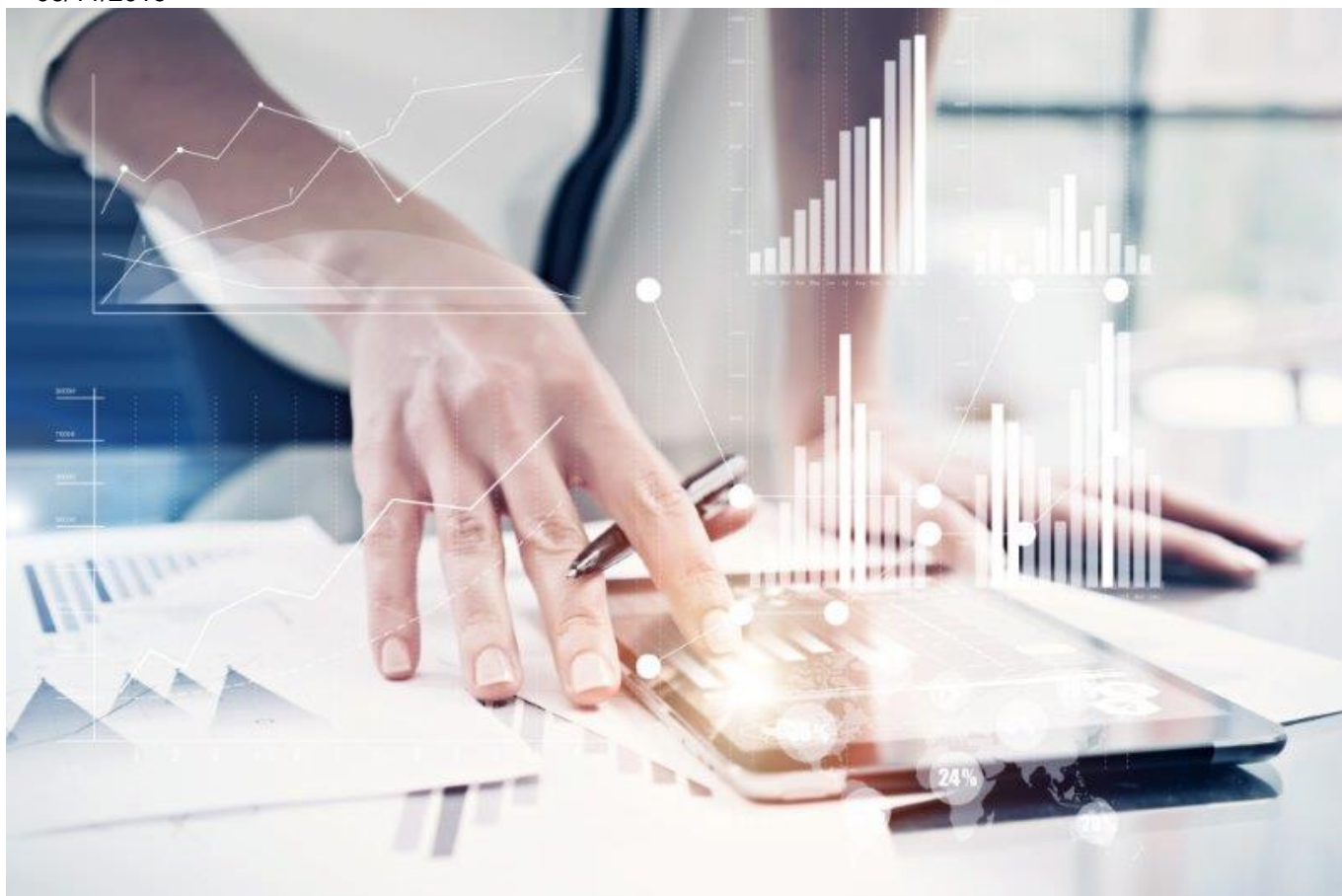


06/11/2019



La formation permanente 2019 des réviseurs agréés aura lieu dans les locaux de l'IRE le 6 (pour les institutions de retraite professionnelle) et le 18 (pour les organismes de placement collectif, sociétés de gestion d'organismes de placement collectif et sociétés immobilières réglementées) décembre 2019.

Cette formation permanente s'adresse en priorité aux réviseurs agréés qui ont l'obligation de la suivre de manière suffisamment fréquente. Les réviseurs non-agrégés peuvent également s'inscrire dans la limite des places disponibles.

- [Communication](#)

Source URL: <https://www.fsma.be/fr/news/formation-permanente-des-reviseurs-agrees-1>